

Réindustrialiser la France
pour pérenniser notre modèle socio-
économique et redynamiser les
territoires

Les 10 propositions de France Industrie

INTRODUCTION

Notre modèle économique ne produit pas assez de richesse pour financer notre modèle social. Pour redonner du pouvoir d'achat aux Français, il faut refaire de la croissance, donc créer de l'activité économique durable dans les territoires. L'industrie française s'est trop réduite ces 30 dernières années, alors qu'elle joue un rôle d'entraînement fondamental sur l'ensemble de l'activité économique nationale, et contribue fortement au financement de notre modèle de protection sociale.

Nous avons vécu à crédit pendant des décennies, et le problème de la dette publique qui frôle les 100% ne peut plus être longtemps ignoré. Les causes profondes de cette situation sont issues de la crise de 2007 et d'une capacité insuffisante de l'Etat à adapter son rôle et notre modèle social à cette situation.

Nos propositions visent d'une part, à **développer l'industrie française** en **traitant les causes profondes qui obèrent sa compétitivité** et, d'autre part, à **dynamiser son offre** pour intégrer les opportunités offertes par le numérique et par la transition vers une économie bas carbone plus économe en ressources naturelles.

Dans le cadre du Grand Débat, France Industrie formule également des propositions visant à achever une organisation territoriale plus économe, efficace et responsable, et à accompagner notre modèle de protection sociale de mesures visant à améliorer l'employabilité et la compétence des français.

Sommaire

Emploi, formation, travail.....	Page 3
Compétitivité et développement de l'offre industrielle française.....	Page 5
Territoires et Etat.....	Page 7
Transition énergétique et écologique – objectif bas-carbone.....	Page 9

Exposé des motifs : notre modèle social doit continuer d'évoluer vers plus de flexibilité en matière d'emploi et de formation professionnelle

L'industrie recrute et forme massivement, sur des métiers d'avenir à hautes qualifications et des savoir-faire d'exception qui garantissent à la fois une **bonne employabilité** et un réel **épanouissement personnel**. L'entrepreneuriat industriel, par les **valeurs** qu'il transmet (vision long-terme, esprit d'équipe, stabilité actionnariale, fidélisation des salariés...), répond aussi à la **quête de sens** des salariés des générations Y et Z qui recherchent plus de proximité et de concret (fabriquer, c'est concret), plus d'émotion et de solidarité (produire, c'est une aventure collective), plus de contenu technologique ou créatif innovant, plus d'ouverture internationale et plus de contribution au progrès et au développement durable

Nous avons commencé à fortement adapter notre appareil de formation professionnelle pour faire émerger ces compétences qui manquent déjà à l'industrie, préparer la reconversion de ceux qui le souhaitent ainsi que l'adaptation face à la digitalisation à venir des métiers existants. Le nouvel « *OPCO 2i : l'OPCO de l'industrie* » est totalement armé pour mettre au point cette nouvelle ingénierie de compétences dont nous avons besoin.

Le bon côté des mutations technologiques dans l'industrie, c'est qu'elles vont faire monter en gamme les emplois et les compétences (le travail posté, à la chaîne, ou l'image de pénibilité dans l'industrie sont des vues du passé), et donc les salaires.

Les industriels que nous représentons sont conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de la collectivité nationale, des territoires où ils sont implantés, des jeunes qui cherchent un travail, et de la communauté de leurs collaborateurs. Convaincus de la nécessité de résorber les fractures qui fragilisent notre société, ils sont prêts à prendre leur part dans des initiatives de nature à renforcer la cohésion nationale, dès lors que les pouvoirs publics s'engagent à créer un environnement plus favorable qu'aujourd'hui à la compétitivité de l'industrie.

➤ Proposition N°1 : dynamiser le marché de l'emploi

- **L'Industrie s'engage** : à recruter 250 000 personnes par an dans les cinq ans à venir sur des **contrats de travail pérennes** : en raison du vieillissement de la pyramide des âges, de la mobilité des salariés et du besoin en nouvelles compétences, l'industrie continuera à recruter de manière significative dans les années à venir. Rencontrant de vraies difficultés de recrutement, les entreprises industrielles ont naturellement intérêt à fidéliser les personnes qu'elles parviennent à embaucher et sur lesquelles elles investissent en les formant et les qualifiant.
- L'industrie propose : de simplifier et rapprocher les régimes de travail de la réalité économique de l'entreprise par la **modernisation du droit du travail et l'amplification du dialogue social dans l'entreprise**, par la mise en œuvre des ordonnances Travail / Loi Pénicaud de 2018, et la préparation d'une **nouvelle étape de modernisation du droit du travail** d'ici la fin du quinquennat :
 - o Exemple : **mettre en place des GEIQ** (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) industriels pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un emploi industriel. Plusieurs dizaines de GEIQ industriels ont déjà été créés et développés en région, notamment par la branche métallurgie. Ils accueillent des jeunes et des adultes en difficulté sur le marché du travail pour les former et les mettre à disposition dans des entreprises industrielles. Cette dynamique sera poursuivie et amplifiée.

➤ Proposition N°2 : accroître l'employabilité des français par la formation et l'alternance

- **L'Industrie s'engage** à articuler les travaux du nouvel **OPCO inter-industriel** : « **OPCO 2i** » avec les Exécutifs régionaux sur l'évaluation des besoins en compétence (Engagement de développement de l'Emploi et des Compétences - EDEC) dans les filières et dans les Territoires :
 - Exemple : engager un **effort particulier vers les salariés des TPE/ PME via l'OPCO 2i** qui aura pour mission d'assurer un service de proximité au bénéfice des TPE & PME, afin d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- **L'Industrie s'engage à développer l'employabilité durable des salariés des entreprises industrielles par la formation professionnelle continue** : la loi avenir professionnel vise à responsabiliser le salarié dans la construction de son parcours professionnel en mobilisant à son gré son compte personnel de formation (CPF) par le biais d'une application numérique qui lui permettra de connaître les formations accessibles en rapport avec son projet, de s'inscrire à la formation choisie, puis de la payer. Mais cela n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité dans le maintien de l'employabilité des salariés. Les industriels s'attèleront à **coconstruire des parcours de formation avec leurs salariés** dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié ;
- **L'Industrie s'engage à développer l'apprentissage** comme la voie privilégiée de formation professionnelle avec un objectif de croissance de **+ 50% des effectifs d'alternants** d'ici 5 ans ;
- **L'Industrie propose** en matière d'insertion de soutenir les **initiatives à pédagogie innovante** pour insérer des jeunes décrocheurs de l'école dans les métiers industriels, et notamment les **écoles de production**. Ces « écoles entreprises » recueillent des jeunes en échec scolaire à partir de 14-15 ans et leur permettent d'acquérir une formation et un diplôme et de décrocher un emploi pérenne dans l'industrie. Des partenariats sont également noués avec des **écoles de la deuxième chance** pour orienter leurs élèves sur des métiers industriels.

➤ Proposition N°3 : faire encore progresser la qualité de vie au travail

- **L'industrie propose** de contribuer à **l'épanouissement et à l'amélioration des conditions de travail des opérateurs, grâce à la digitalisation et à l'automatisation.**

La révolution numérique que connaît l'industrie présente des aspects positifs : les robots suppriment des gestes pénibles, répétitifs, et réduit ainsi les TMS des opérateurs ; les machines intelligentes traitent des masses de données allégeant les tâches des fonctions tertiaires. Pour tirer le meilleur parti des technologies numériques, **l'usine du futur** conduit à mettre en place des « organisations responsabilisantes », faisant appel à l'autonomie, à la créativité et à la collaboration des salariés. Le travail devient moins pénible et plus motivant.

La **qualité de vie au travail** est une composante essentielle de la santé globale des collaborateurs. Les corrélations entre l'amélioration de l'état de santé d'un pays et sa croissance économique étant avérées, la **santé** peut constituer un puissant fédérateur pour notre société.

Exposé des motifs : pour nos entreprises industrielles, très fortement exposées à la concurrence internationale, le potentiel de croissance si situe tant en France qu'à l'export. Au-delà des efforts pour améliorer la qualité de l'offre « *made in France* », les industriels français doivent retrouver une situation de compétitivité et de concurrence équitable avec leurs concurrents étrangers, y compris européens.

Nous avons un problème d'offre compétitive.

Soit, nous sommes capables d'accepter cette contrainte mondiale et de nous mettre au diapason de nos concurrents, soit ce sera l'appauvrissement collectif, et la dette, qui condamnent à terme notre modèle social.

Nos engagements : anticiper les transformations à venir et piloter ces changements par le développement des filières industrielles, l'essor de « *l'Industrie du Futur* », et le financement d'innovations de rupture.

➤ Proposition N°4 : réduire le coût de la production manufacturière

Objectif : mettre l'industrie française en position de compétitivité en France et sur les marchés internationaux.

L'Industrie demande à l'Etat :

- D'engager une **nouvelle étape de réduction des charges sociales salariales**, en incluant notamment les salaires médians (2.5 à 3.5 SMIC) au nom de la compétitivité ;
- De décider une trajectoire de **réduction de la fiscalité sur les facteurs de production**, une anomalie française, qui pèse 80 Mrds € dont 17 Mrds € pour l'industrie, et qui taxe les usines parfois avant le 1^{er} euro de chiffre d'affaires, et notamment :
 - **supprimer la CFE** (impôt anachronique assimilable à une « *taxe d'habitation des usines* » sur-fiscalisant le foncier industriel), impôt qui, avec la CVAE a reconstitué en 10 ans l'ex-« *taxe professionnelle* » supprimée en 2008 au nom de la compétitivité ;
 - **refondre le Versement transport (VT)** pour proposer un « **forfait mobilité domicile-travail** » aux salariés des zones rurales et peu denses, où l'offre de transports en commun n'existe pas. Ce forfait serait financé via une **péréquation** sur les excédents de VT, opérée à volume de VT collecté constant pour ne pas augmenter le coût du travail.
 - poursuivre la baisse de la fiscalité via une **trajectoire pluriannuelle** permettant de :
 - moduler la **Taxe foncière** dont l'assiette pénalise les usines ;
 - moduler la **CVAE** (« *taxe sur l'investissement et le made in France* ») ;
 - supprimer la dernière tranche de **C3S** qui taxe toujours les PMI, les ETI et les grandes entreprises (entreprises dont le chiffre d'affaires > 19 m€).

➤ Proposition N°5 : renforcer les PMI et ETI et favoriser leur transition

Objectif : des mesures en faveur des PMI et ETI industrielles pour accélérer leur croissance, rétablir leur compétitivité, et faciliter leur transmission.

L'Industrie demande à l'Etat :

- **D'accompagner la modernisation du tissu de TPE-PMI** via le programme « **Industrie du Futur** » pour numériser la production industrielle, intégrer l'innovation technologique et servicielle dans les chaînes de valeur, et accroître les compétences digitales dans les nouveaux métiers industriels ;
- De pouvoir étendre aux nouveaux « Territoires d'industrie » (actuellement 136) le statut de « zone franche » en l'adaptant à des « **zones franches industrielles** » dotées d'outils d'attractivité de ces territoires : **modulation de la fiscalité locale, exonérations de charges sociales**, et accès à des soutiens supplémentaires pour l'insertion des chômeurs ;
- De rétablir le **suramortissement** (formule 2016) pour l'investissement en capex industriel ;
- De maintenir l'**exemption de l'IFI** sur la détention du capital des entreprises industrielles.

Et pour financer ces mesures, l'Industrie demande à l'Etat d'effectuer le **plan de réduction de la dépense publique** annoncé par le Président de la République, soit une baisse de **3 points de PIB** d'ici à 2022 (soit = 68 Mrds € /an sur la base du PIB 2018) ;

Exposé des motifs : notre modèle de gouvernance Etat-Territoires doit évoluer pour accroître son efficacité, réduire son coût, et prendre en compte les attentes des citoyens en régions, assurer des transitions et mutations technologiques, énergétiques, écologiques, dans un cadre social et économique acceptable et attractif pour les ménages et les entreprises

Il faut rétablir le lien entre économie et territoire, et ce lien passe par la **réindustrialisation**. C'est tout le sens des filières dont nous renforçons l'organisation à l'échelon national et régional. La réindustrialisation, c'est une structuration du bassin de vie, de production et d'emploi, c'est de la création de valeur qui rejaillit sur les sous-traitants, sur les services, qui crée de l'emploi pérenne local et raccourcit les distances pour aller travailler.

Sinon, à terme, c'est la désertification, le sentiment de déclin suite à la fermeture de l'usine ou des services de proximité, le sentiment d'abandon suite à la fermeture des services publics, les sentiments de déclasserement, d'exclusion, d'impuissance des pouvoirs publics, l'incrédulité face à la parole publique, le rejet des règles communes (consentement à l'impôt, ordre public...), les votes extrêmes ou l'abstention, le recours à la violence.

Il faut remettre l'usine au milieu du village ! ou, juste à côté... et rappeler que **la sortie durable de la crise passe par la création de richesse, que cette création passe par la reconquête industrielle, et que cette reconquête passe par la compétitivité de la maison France, donc par la baisse de la dépense publique.**

➤ Proposition N°6 : vers une nouvelle gouvernance Etat – Régions sur la politique industrielle

Objectif : tenir compte des nouvelles attributions des Régions en matière économique.

L'Industrie propose à l'Etat :

- **Au plan national** : d'amplifier la dynamique des **Contrats Etat Régions** en créant un « **Conseil des Territoires** » associant plus étroitement les exécutifs régionaux et l'Etat, engageant ainsi une **nouvelle étape de décentralisation** ;
- **Au plan régional** : de créer, par analogie avec le dispositif CNI créé par l'Etat, les Entreprises et les partenaires sociaux, une **instance de travail** réunissant périodiquement :
 - o l'Exécutif régional (Pdt et service industrie de la Région, agence régionale de développement économique) ;
 - o l'Etat déconcentré (Préfet, Direccte, Dreal...) ;
 - o les entreprises, fédérées localement (fédérations industrielles régionales, délégué régional France Industrie, CCI...) ;

Pour traiter régulièrement des 3 thèmes clés de l'agenda régional industriel :

- o déploiement du numérique dans les PMI (programme de l'Alliance « Industrie du futur », plateformes d'accélération) ;
- o emploi / compétences / formation (apprentissage, Campus des métiers et qualifications...) ;
- o écosystèmes et innovation : territoires d'industrie, pôles de compétitivité, clusters...

L'Industrie demande à l'Etat d'accélérer la simplification du « millefeuille administratif » :

- simplifier et accélérer les **procédures d'implantation de sites industriels** (disponibilité foncière, autorisations pour construire et exploiter, certificat de dépollution des sols,...) ;
- examiner la **suppression de certains échelons territoriaux** ;
- encourager les fusions et mutualisations de moyens ;
- créer un compte unique en ligne pour que chaque usager procède à ses démarches administratives, avec un interlocuteur administratif privilégié pour l'accompagner ;
- développer des services publics « polyvalents » de proximité pour les populations isolées ou fragiles (stations administratives mobiles).

➤ **Proposition N°7 : Changer l'état d'esprit de la Politique Européenne**

L'Industrie demande à l'Etat :

- De **faire évoluer le droit de la concurrence européen** pour l'adapter aux nouveaux impératifs de compétitivité, cohérente avec l'évolution des marchés (Ex : fusion avortée Alstom- Siemens) ;
- De renoncer à toute surtransposition de Directive européenne, à toute surinterprétation de Règlement européen, et plus généralement à toute surenchère réglementaire ou législative française sur un projet de réglementation européenne déjà en cours de processus au sein des instances de l'Union européenne ;
- De travailler au niveau européen à l'instauration d'un « *fair level playing field* » corrigeant les distorsions de concurrence liées en particulier aux écarts de prix du carbone, en examinant notamment les modalités de mise en place d'un dispositif européen de tarification des importations en provenance de pays non vertueux en matière de RSE et d'émissions de CO₂.

TRANSITION ENERGETIQUE & ECOLOGIQUE – OBJECTIF *BAS-CARBONE*

Exposé des motifs : notre organisation politique n'est pas cohérente avec les engagements qu'elle prend en matière environnementale

Par les solutions innovantes qu'elle apporte, l'industrie joue **un rôle essentiel dans la mise en œuvre concrète de la transition énergétique et écologique** : elle investit 30 Mrds €/an dans la R&D pour réduire ses propres émissions, mais également pour répondre par ses innovations aux attentes de développement durable de notre société : mobilité durable, stockage de l'énergie, matériaux avancés, énergies renouvelables, solutions de recyclage et valorisation des déchets pour une économie toujours plus circulaire.

Les industriels sont convaincus de la nécessité de renforcer le pilotage de la transition vers une économie bas-carbone. **Comment faire** pour que cette transition soit soutenable et qu'elle permette en même temps de réindustrialiser la France en y implantant de nouvelles usines respectueuses de l'environnement et en y créant de nouveaux « *emplois verts* » ?

Parmi les dispositions du Plan Climat (un budget de 32 Mrds €/an, et 60 Mrds €/an, si on y ajoute l'investissement privé des entreprises et des ménages), l'industrie a ainsi vu **s'alourdir la fiscalité écologique et énergétique, qui s'ajoute au surcoût des autres composantes de la fiscalité de production** (fiscalité locale, fiscalité générale). La fiscalité du carbone est ainsi passée de 7 à 37 €/T de CO₂ en 5 ans et pourrait progresser vers 100 €/T vers 2035... et le Rapport Quinet de 2019 évoque même « *une valeur tutélaire du carbone de 775 €/T en 2050 si la France veut tenir ses engagements climatiques* ». D'ici 2022, le coût supplémentaire de cette « trajectoire carbone » pour la seule industrie est évalué à 4,5 Mrds €... l'enjeu est donc d'utiliser une grande partie de cet investissement pour **renforcer et réorienter l'écosystème industriel**.

Il faut proposer de **réévaluer le calendrier et les modalités d'exécution de la transition énergétique et écologique**, pour plus **d'efficacité et de consentement collectif** : éviter toute nouvelle augmentation de la taxe carbone sans avoir mené au préalable des études d'impact en concertation avec les industriels, réévaluer le coût complet des énergies alternatives (ENR, agro-carburants...), et accompagner dans leur transition les secteurs industriels les plus impactés.

Avec des standards environnementaux **les plus ambitieux au monde**, la France est très en pointe sur les engagements mondiaux sur le Climat et en matière d'action vers la neutralité carbone : développer notre base industrielle pour produire en France revient donc à **diminuer notre empreinte carbone** en important moins de biens provenant de pays tiers aux normes environnementales inférieures.

Le « *made in France* », arme de création massive d'emplois, permet aussi de lutter contre le changement climatique.

Objectif des propositions 8, 9, 10 : renforcer l'efficacité de la transition énergétique et écologique.

➤ Proposition N°8 : intégrer les décisions sur le climat, l'énergie, l'écologie et la compétitivité,

L'Industrie propose à l'Etat d'intégrer les décisions sur le climat, l'énergie, l'écologie et la compétitivité, en **articulant plus fortement les politiques industrielles et écologiques**, notamment sur la réglementation environnementale, la fiscalité verte et l'investissement (exemple : feuille de route « Neutralité carbone 2050 ») :

- Créer un **Ministère de l'Economie** réunissant notamment les portefeuilles de l'**Energie** et de l'**Industrie**, à l'instar de tous les grands pays industriels (en particulier Allemagne, UK ou Italie). Confier à ce Ministère le pilotage opérationnel de la Transition écologique et énergétique ;

- Créer, dans le cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI), des **instances de travail sur Climat-Energie et sur l'Economie circulaire**, co-pilotées par le Ministère de l'Economie, le Ministère chargé de l'industrie, et le Ministère chargé de la transition écologique.

➤ Proposition N°9 : doter la France d'ambitions réalistes et soutenables pour l'Industrie

L'Industrie propose à l'Etat :

- **D'assurer que la « Trajectoire carbone » fixe un rythme de Transition énergétique équitable, réaliste, et compatible** avec les moyens et la compétitivité fragile du tissu industriel des TPE-PMI :
 - o réévaluer la dépense publique allouée aux soutiens à la transition énergétique ;
 - o caler ce rythme sur celui des engagements européens ;
- **De confier aux Filières industrielles CNI** la responsabilité de dimensionner des engagements volontaires responsables, ambitieux et réalistes en matière de **Trajectoire de « Neutralité Carbone 2050 »**, et pour intégrer **« l'Objectif 100% Recyclable »** (Feuille de route Economie circulaire) ;
- **De retrouver une lecture équilibrée du Principe de précaution** en reconnaissant que la science et la technologie sont des facteurs de progrès de nos sociétés, et en valorisant le rôle des innovations industrielles qui en découlent pour améliorer en permanence l'offre disponible sur le marché.

➤ Proposition N°10 : Instaurer une « Règle d'Or » sur la compétitivité industrielle :

L'Industrie demande à l'Etat :

- De disposer d'une **vraie étude d'impact** et d'un chiffrage robuste et partagé du **coût de la Transition énergétique**, et le faire apparaître clairement dans la démarche budgétaire de l'Etat (PLF/LOLF) ;
- **D'affecter l'essentiel des recettes de la fiscalité écologique à des politiques liées à l'écologie**. A ce titre, les industriels demandent :
 - o **d'évaluer l'efficacité de la Contribution Climat Energie** (« taxe carbone ») en termes de déclenchement d'investissements d'efficacité énergétique ou de changement de mix énergétique des entreprises ;
 - o **de moduler la fiscalité verte** pour en faire un instrument d'amélioration de la compétitivité industrielle autant que de la qualité de l'environnement, et pour protéger les emplois au sein des sites industriels exposés à la concurrence internationale ;
 - o **d'affecter le revenu des enchères des quotas carbone au développement industriel**, à la compensation carbone et au développement de meilleures technologies disponibles.
- D'instaurer une **Règle d'or en matière de fiscalité** pour réduire significativement la pression fiscale des entreprises industrielles :
 - o pour cela, France Industrie demande d'établir une **neutralité de la fiscalité écologique** en n'envisageant de nouvelles hausses de cette fiscalité qu'en contrepartie d'une baisse équivalente de la fiscalité générale ou de la fiscalité locale :
 - par ex : *1 € de taxe carbone en plus contre 1 € d'autres prélèvements obligatoires en moins sur les mêmes contribuables (pour éviter les effets de transfert entre activités).*